

Peut-on être à la fois un chercheur internationalement reconnu et dénoncer la situation à Gaza?
Pas à l'UNIL, s'inquiète un collectif, qui dénonce l'éviction du professeur Joseph Daher

La Palestine, indésirable à l'université

GILLES LABARTHE

Enseignement ► Il enseignait depuis une dizaine d'années à la Faculté des sciences sociales et politiques de l'université de Lausanne (UNIL). Et depuis 2020 en tant que professeur invité. Son cours-séminaire intitulé «Histoire des relations internationales post-1945», qui portait entre autres sur l'histoire et les dynamiques politiques au Moyen-Orient, était bien inscrit en toutes lettres au programme du printemps 2025. Mais la direction de l'UNIL vient de l'annuler soudainement. Le professeur Joseph Daher, titulaire d'un double doctorat, n'en revient pas: «J'ai su à la fin janvier que mon contrat était soi-disant non renouvelé, alors que je l'ai signé en mai 2024, avec un cours annoncé dans le curriculum depuis des mois...» Les services de l'UNIL ont tout récemment modifié sur leur site internet le descriptif de ce cours, en rajoutant début février: «Cours non donné en 2025».

Mise à l'écart

Parmi les enseignant·es, chercheurs et chercheuses de l'UNIL, c'est la consternation. Notamment, pour la soixantaine de membres du Collectif pour la liberté académique, la démocratie et la solidarité (CLADS). Ce collectif dénonce aujourd'hui une «mise à l'écart du professeur Daher», qui «s'inscrit plus généralement dans un contexte politique de pressions et de répression contre les scientifiques engagé·es sur la question de la Palestine, comme ce fut le cas sur d'autres sujets par le passé».

La question se pose: à Lausanne, peut-on être à la fois un chercheur internationalement reconnu et dénoncer la situation à Gaza? Il semblerait que non, à en croire cette décision de la direction de l'UNIL, lourde de conséquences. Pour le CLADS, il s'agit d'une «procédure arbitraire», d'une «position soudaine, injustifiée et infondée». Le collectif a lancé une pétition pour soutenir Joseph Daher, forte déjà d'environ 150 signatures à l'interne (professeur·es, chercheuses et chercheurs, étudiant·es...) et plus de 900 signatures en Suisse et à l'étranger.



Joseph Daher a reçu l'appui du Collectif pour la liberté académique, la démocratie et la solidarité, qui a lancé une pétition pour le soutenir. KEYSTONE

Comment en est-on arrivé là? Joseph Daher rappelle: «En octobre 2024, une enquête administrative à été ouverte à mon encontre pour avoir prêté ma campus card, carte permettant d'accéder à mon bureau, à une personne durant l'occupation de l'UNIL (au printemps 2024, lors des manifestations de soutien à la Palestine et de solidarité avec les populations de Gaza, ndr) pour qu'elle puisse aller se reposer, poser des affaires personnelles et prier».

Voilà pour le point de départ. Ensuite, les services de l'UNIL «ont voulu étendre l'enquête, en raison d'une photo postée sur Facebook, du Christ avec un keffiyeh». Cet autre aspect est resté sans lendemain. Mais il s'inscrit dans «toute une série d'événements depuis presque un an, de la part de la direction de l'université. Avant même l'occupation de l'UNIL en mars 2024 par les manifestants, des collègues ont été convoqués pour savoir si j'avais une expertise scientifique valable pour parler sur la Palestine, par exemple. Puis il s'est agi de

remettre en cause mon statut de professeur invité, en cherchant à savoir où en étaient mes contrats et affiliations dans d'autres universités...»

Totale disproportion

Joseph Daher a depuis eu accès à tous les éléments de l'enquête le concernant: «Il y a un problème de fond et de forme, dans le contenu du rapport d'enquête, des témoignages non concordants n'ont pas été vérifiés, infirmés ou confirmés. Les propos d'une seule personne ont été repris pour argent comptant», résume-t-il. C'est aussi la totale disproportion entre les faits et les conclusions tirées par l'UNIL qui l'interpelle. «J'ai prêté ma campus card, d'accord, cela mérite peut-être au pire un avertissement, mais pas de telles mesures prises par l'UNIL. Leurs services sont dans un imbroglio complet: ils me disent qu'ils ne prennent pas de sanction, parce que mon contrat touche à sa fin – ce qui n'est pas le cas. Alors pourquoi ces six mois d'enquête à mon sujet, si aucune décision n'est prise officiellement? Et que

mon contrat a bien été signé depuis mai 2024, et mon cours annoncé? Maintenant, depuis début février, ils font comme si je n'existais plus. Implicitement, ils nient mon contrat qui a commencé le 1^{er} février 2025 et court jusqu'à fin juillet.»

Le professeur ajoute qu'il n'est pas un cas isolé au niveau national, dans ce genre de tentatives de mise à l'écart «contre des enseignants qui prennent position dans un certain nombre de cas et ici, dans le cas de la Palestine. Cela remet en cause les libertés académiques et d'expression». Et il précise qu'il a fait opposition à cette décision auprès des instances légales.

Sa situation préoccupe aussi le Syndicat suisse des services publics – Hautes Ecoles (SSP-Vaud), qui informait hier soutenir sa contestation juridique au Tribunal des prud'hommes de l'administration publique-TRIPAC. «Nous considérons qu'il est empêché de travailler. C'est une question de droit fondamental, qui va au-delà de la question de savoir si quelqu'un est 'pour ou contre la Palestine', souligne

à Lausanne Raphaël Ramuz, secrétaire SSP-Vaud en charge du secteur de l'enseignement. Il évoque aussi «plusieurs mois d'acharnement administratif à l'encontre du professeur Daher» et «une direction de l'UNIL qui a clairement failli à son devoir de protection de la personnalité d'un collaborateur et laissé s'opérer une campagne de dénigrement à son égard».

«Subterfuge»

Le SSP-Vaud s'étonne aussi de la manière d'agir. Pourquoi la direction de l'UNIL a-t-elle ouvert au départ une enquête administrative sur une simple brouille, en la confiant en plus à un mandataire externe? Si cela était si grave, pourquoi une absence de sanction? «Ce subterfuge cache très mal la vacuité du dossier et le fait que l'enquête a été menée totalement à charge. Il est en effet pour le moins disproportionné de conclure à une faute 'moyennement grave à grave' pour le prêt d'une campus card. Ou alors, si c'est la nouvelle politique de la direction, une énorme vague de 'non-renouvellement' va toucher l'UNIL», ironise le syndicat.

Dans l'immédiat, le SSP déplore que cette décision de l'UNIL «prive ses étudiant·es de son enseignement», et pénalise aussi celles et ceux effectuant leurs mémoires sous sa direction, se retrouvant «privé·es de sa supervision du jour au lendemain, ce qui n'est pas tolérable». Le syndicat annonce que Joseph Daher donnera son cours le jeudi 20 février à 13h, à la Maison du Peuple (salle Marielle Franco), puisqu'il ne peut plus le donner à l'UNIL. Un cours qui sera assorti d'une conférence de presse.

Quelle est la réaction de l'UNIL? Contactée, la direction n'a pas souhaité faire de commentaire, renvoyant à son service juridique. Lequel n'a pas encore donné suite, à l'heure où nous mettons sous presse. Mais déjà, au sein des différentes instances de l'UNIL, la tension monte et les positions divergent. Lors de sa dernière séance, le jeudi 13 février, le Conseil de faculté des sciences sociales et politiques devait se prononcer sur une résolution «contre le licenciement de Joseph Daher». A suivre. I

«Depuis début février, ils font comme si je n'existais plus. Implicitement, ils nient mon contrat qui a commencé le 1^{er} février 2025 et court jusqu'à fin juillet»

Joseph Daher